



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Plan d'équipement

Vingt-quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement ([A/77/519](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 14 novembre 2022.
2. Le Secrétaire général fait savoir que le rapport est soumis en application de la résolution [76/245](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a fait siennes les recommandations du Comité consultatif demandant des informations complètes sur les dépenses consacrées au numérique dans l'ensemble du Secrétariat, et notamment sur les dépenses d'équipement et les investissements visant à soutenir les nouvelles modalités de travail, sur un plan d'équipement relatif au numérique et sur un plan d'action global en matière de cybersécurité. L'Assemblée a aussi approuvé les recommandations du Comité consultatif demandant des informations consolidées sur les mises à niveau et les améliorations relatives au système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux aux fins de la sécurité physique, sur les investissements relatifs aux installations de conférence et sur les projets en cours d'exécution et prévus qui visent à améliorer l'accessibilité des locaux (*ibid.*, par. 1).

II. Présentation de documents en lien avec l'informatique et les communications

3. Le Comité consultatif constate que le rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement, dans lequel figurent des demandes de ressources pour 2023, est présenté après l'examen par le Comité du projet de budget-programme pour 2023, en même temps que le rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications. En ce qui concerne les demandes de ressources pour 2023, le



Comité a été informé, comme suite à ses questions, que ces besoins en ressources supplémentaires avaient été présentés en application de l'article 2.8 et de la règle 102.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. L'article 2.8 stipule que « le Secrétaire général peut présenter des propositions supplémentaires pour le budget-programme chaque fois qu'il y a lieu ». La règle 102.4 b) stipule qu'il peut être présenté des propositions révisées ou supplémentaires au titre du budget-programme « lorsqu'elles intéressent des activités que le Secrétaire général considère de la plus extrême urgence et qui ne pouvaient être prévues lors de l'établissement du projet de budget-programme ». Le Comité consultatif a été informé que l'évaluation technique réalisée par le Département de la sûreté et de la sécurité à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui a mis en évidence le caractère urgent de certaines mises à niveau, et l'évaluation réalisée par le Bureau de l'informatique et des communications et le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, ont pris fin en août et septembre 2022, soit 4 à 5 mois après l'achèvement des fascicules du budget 2023 relatifs aux chapitres 29C (Bureau de l'informatique et des communications) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien). Le Comité consultatif a aussi appris qu'il était prématuré d'inclure des propositions d'investissement en matière de numérique dans le rapport sur la stratégie Informatique et communications, les demandes de ressources au titre de la cybersécurité n'ayant pas été terminées à temps pour être insérées dans la stratégie.

4. En ce qui concerne la stratégie Informatique et communications, ayant posé la question le Comité a été informé que les deux rapports répondaient à des demandes distinctes de l'Assemblée générale et couvraient des champs différents déterminés par l'Assemblée. Le rapport sur le plan d'équipement faisait entrer les dépenses d'équipement en matière de numérique dans le cadre de la planification à moyen et long terme des investissements de l'Organisation, aux côtés de tous les autres programmes d'investissement, tandis que le rapport sur la stratégie Informatique et communications exposait les objectifs stratégiques de l'Organisation et expliquait la raison d'être, la politique et le contexte de ses objectifs. Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations détaillées sur la stratégie Informatique et communications, la gouvernance et les attributions, notamment pour ce qui concerne le Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique et des communications, dans son rapport sur la stratégie Informatique et communications.

5. **Le Comité consultatif considère que, pour garantir la communication d'informations claires, complètes et exactes à l'Assemblée générale en vue de son examen, il faut clairement délimiter les informations contenues dans les différents rapports relatifs au numérique et faire en sorte que celles-ci se complètent. Le Comité consultatif est d'avis que :** a) le rapport sur la stratégie Informatique et communications doit exposer la vision et la politique d'ensemble de l'Organisation sur toutes les questions liées au numérique, y compris la cybersécurité, en s'appuyant sur des données complètes et des projections de coûts pour la durée d'exécution prévue de la stratégie ; b) le rapport sur le plan d'équipement doit présenter des informations sur les plans par étapes arrêtés par l'Organisation, en donnant une perspective à moyen et long terme des besoins en dépenses d'équipement (normes relatives au matériel numérique, plan de renouvellement des actifs, sûreté et sécurité, bâtiments et installations) ; c) les demandes de ressources doivent être formulées dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme ou dans les projets des budgets des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, et le rapport sur le plan

d'équipement ne doit pas être utilisé pour présenter des demandes de financement disparates relevant de différents domaines thématiques.

6. Les observations et recommandations détaillées formulées par le Comité consultatif quant aux demandes de ressources pour 2023 sont présentées dans les paragraphes qui suivent. Le Comité consultatif considère que les ressources demandées au titre des futurs exercices budgétaires n'ont été présentées qu'à titre d'information ; il examinera toute demande de ce type dans les projets de budget correspondants. Le Comité consultatif espère que tous les projets de budget à venir en matière de numérique seront clairement reliés à la stratégie Informatique et communications et présentés dans le respect des mécanismes de gouvernance existant dans les domaines de l'informatique et des communications. Le Comité consultatif compte aussi que, en application du Règlement financier et des règles de gestion financière, toute proposition révisée ou supplémentaire au titre du budget-programme ne sera soumise que pour des activités urgentes et imprévisibles.

III. Informatique et communications

Dépenses

7. On peut lire dans le rapport que dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait d'aligner les investissements dans l'informatique et les communications sur l'idée que le Secrétaire général se faisait d'une Organisation des Nations Unies numérique et de répondre au besoin d'assurer la continuité des opérations durant la pandémie de COVID-19, et prié le Secrétaire général de donner des informations récapitulatives concernant les dépenses dans ce domaine. L'Assemblée générale a aussi repris à son compte la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général lui présente, dans le projet de budget pour 2022, un plan détaillé énonçant les initiatives mises en œuvre dans le domaine de l'informatique et des communications ces dernières années et les projets qu'il serait nécessaire de mettre en place dans un avenir proche, ainsi que les coûts respectifs, les dépenses prévues et les gains d'efficacité attendus. Lors de l'examen du projet de budget-programme pour 2023, le Comité consultatif a aussi noté qu'un plan d'équipement était en cours d'élaboration et souligné qu'il importait de fournir des informations complètes, détaillées, transparentes et exactes sur les coûts et les moyens associés au numérique pour toutes les sources de financement. L'Assemblée générale a aussi approuvé la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général fournisse des informations consolidées sur l'état d'avancement de la mise à niveau du matériel informatique obsolète dans le prochain plan d'équipement et à ce que le Secrétaire général fournisse des informations ventilées concernant les aspects informatiques et les autres éléments inscrits à la rubrique Mobilier et matériel, en vue d'améliorer la transparence de l'information relative aux ressources demandées au titre de l'informatique et des communications (ibid., par. 3, 4 et 6).

8. Selon le Secrétaire général, afin d'obtenir une image aussi complète que possible des dépenses en matière de numérique, les dépenses dans Umoja ont été analysées pour la période allant de janvier 2017 à juillet 2022, en associant des informations portant sur les rubriques budgétaires relatives à l'informatique et aux communications, sur les centres financiers des entités qui fournissent des services numériques ou comptent parmi les principaux utilisateurs, sur les fournisseurs habituels de biens et de services numériques, et sur les coûts du personnel dont le titre fonctionnel est associé au réseau Technologies de l'information et télécommunications. Cependant, les postes de gestion de l'information ont été exclus, la nature de leurs fonctions étant susceptible d'entraîner des responsabilités qui sortent du rapport (ibid., par. 9). Ayant demandé des précisions,

le Comité consultatif a reçu une liste de tous les postes et emplois de temporaire financés et occupés au 31 juillet 2022, dont les titres fonctionnels relèvent du réseau (voir annexe I).

9. On trouvera dans le tableau 1 du rapport les dépenses consacrées au numérique par objet de dépense pour la période 2017-2022. Les dépenses consacrées au numérique chaque année entre 2017 et 2021 se sont élevées à 773 millions de dollars en moyenne, les dépenses afférentes aux postes et autres dépenses de personnel pour les centres financiers relevant du numérique constituant 28 % de ce montant. Les coûts des services contractuels ont représenté en moyenne 24 % des dépenses totales : il s'agissait principalement des coûts du personnel qui fournit des services numériques ou apporte un appui dans ce domaine, les trois principaux fournisseurs étant deux entités du système des Nations Unies et un prestataire commercial. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que, d'après les données de 2021, les quatre principaux fournisseurs de personnel contractuel étaient le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Trigyn, le Centre international de calcul des Nations Unies et NTT Data, et que les principaux départements ayant fait appel à ces prestataires de services étaient les suivants : Bureau de l'informatique et des communications (47 %), Département des opérations de paix (30 %), Département de l'appui opérationnel (4 %), Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (4 %), Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (3 %) et Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (3 %). Il était dit dans le rapport que les frais généraux de fonctionnement, qui comprenaient les services des opérateurs de communications (51 %), la maintenance (35 %), la location d'équipements (5 %) et d'autres services divers (7 %), constituaient en moyenne 18 % des dépenses globales ([A/77/519](#), par. 10, 11, 13 et 14). Le Comité consultatif a reçu, comme suite à ses questions, une répartition des dépenses consacrées au numérique par objet de dépense pour les dix principaux chapitres du budget, y compris les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales (voir annexe II).

10. En ce qui concerne les dépenses consacrées au numérique par domaine thématique pour la période de 2017 à 2022, on pouvait lire dans le rapport que les opérations de maintien de la paix avaient représenté en moyenne 48 % du total, suivies des services communs d'appui (26 % en moyenne). Dans le tableau 3 du rapport, on peut voir les dépenses consacrées au numérique par source de financement pour la période de 2017 à 2022 et constater que celles-ci ont principalement été réalisées grâce à des sources statutaires, soit en moyenne 74 % des dépenses totales au cours de la période 2017-2021. La part des sources non statutaires a augmenté sur la période pour atteindre 33 % en 2021 ([A/77/519](#), par. 19 et 21). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui présente la répartition des sources de financement non statutaires, y compris le recouvrement des coûts. Le Comité formule des commentaires et des observations sur le recouvrement des coûts dans son rapport sur les rapports financiers et états financiers audités et les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée 2021, et dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021 ([A/77/7/Add.18](#)).

Dépenses afférentes aux technologies de l'information et des communications par source de paiement (non statutaire), 2017-2022

(En millions de dollars des États-Unis)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (janvier-juillet)
Recouvrement des coûts	69,7	60,5	92,6	96,1	144,2	72,3
Contributions volontaires	52,2	54,1	59,9	62,9	72,1	38,0
Autres ^a	37,6	42,7	29,8	32,6	26,3	12,6
Appui aux programmes	17,9	15,1	13,7	11,8	12,3	6,6
Total (non statutaire)	177,5	172,5	195,9	203,3	255,0	129,4

^a Cette catégorie concerne principalement aux activités à financement multiple menées avec le progiciel de gestion intégré, et est financée conjointement par le budget ordinaire (15 %), les opérations de maintien de la paix (62 %) et des ressources extrabudgétaires (23 %), soit 91 % des dépenses totales.

11. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que l'analyse actuelle des dépenses consacrées à l'informatique et aux communications ne montrait que la nature des dépenses par entité et une indication des types d'actifs acquis et encore utilisés. Elle ne permettait pas d'établir clairement les liens entre les dépenses de personnel et les autres dépenses connexes d'une part et les activités menées par chacune des entités qui encouraient ces dépenses d'autre part. Le Comité a aussi été informé qu'en l'absence d'une telle analyse, il n'était pas possible de démontrer ou d'exclure l'existence d'un chevauchement des activités, même si ce phénomène semblait très vraisemblable pour ce qui était de l'infrastructure numérique, et en particulier des centres de données dans les différents lieux d'affectation et du recours à des fournisseurs de services cloud.

12. **Le Comité consultatif prend acte des informations communiquées dans le rapport, note qu'elles ne couvrent pas l'ensemble du personnel et ne font pas ressortir le lien entre les dépenses consacrées à l'informatique et aux communications et les activités entreprises par les entités, et constate qu'il y a un risque de double emploi. Le Comité souligne qu'il importe d'assurer un suivi efficace des dépenses consacrées au numérique dans l'ensemble de l'Organisation, y compris au niveau des entités, et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour fournir des données complètes sur les questions liées à l'informatique et aux communications. Le Comité estime aussi qu'une présentation plus cohérente des documents portant sur l'informatique et les communications, comme indiqué aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus, permettrait de broser un tableau plus précis des questions liées au numérique dans l'Organisation.**

Matériel

13. On trouvera dans le tableau 5 la valeur comptable brute et nette de tous les équipements numériques (actifs, matériel et stocks) à la fin de chaque année et à la fin du mois de juillet 2022. La valeur brute et la valeur nette des équipements numériques ont diminué au cours de la période 2017-2022, tandis que le rapport entre la valeur nette et la valeur brute est passé de 35 % à 28 %, ce qui laisse penser que le matériel vieillit et perdent de sa valeur, la baisse étant plus prononcée dans le cas des équipements des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, le ratio pour les entités autres que les opérations de maintien de la paix augmente progressivement depuis 2020 (A/77/519, par. 30 à 33). Ayant demandé des précisions, le Comité

consultatif a reçu un tableau des valeurs brutes et nettes des équipements numériques, réparties entre les dix principales entités (voir annexe III).

14. On trouvera dans le tableau 7 du rapport un aperçu de la répartition du matériel informatique et de communications dans l'ensemble de l'Organisation en fonction de la valeur nette comptable, calculée selon le critère de la propriété du matériel. Les opérations de maintien de la paix détenaient la plus grande part du matériel tout au long de la période, suivies par les autres opérations, tandis que les tribunaux n'en avaient qu'une très petite partie. Une répartition de la valeur nette comptable des actifs, des stocks et du matériel par catégorie montre que le matériel de communications et de réseau représentait 39 % du total au 31 juillet 2022. La catégorie correspondant au matériel informatique et matériel de réseau et de stockage représentait 26 % à la même date. La valeur nette comptable du matériel destiné aux utilisateurs finaux n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années ; il s'agit principalement d'ordinateurs portables (A/77/519, par. 34-40).

15. Il est dit dans le rapport que la baisse des valeurs nettes comptables de toutes les catégories de matériel et de tous les groupes des départements au cours de la période de cinq ans est probablement la conséquence de facteurs multiples, mais le ratio semble montrer que le parc vieillit de plus en plus. La part du matériel utilisé au-delà de sa durée d'utilité est passée de 17 % en 2017 à 30 % en 2021. Si cette tendance se retrouve aussi bien dans les opérations de maintien de la paix que dans les autres opérations, l'augmentation est plus marquée en dehors des opérations de maintien de la paix (ibid., par. 41-42).

16. Il est également souligné que la durée d'utilité étant affectée par l'environnement d'exploitation et variant d'un lieu à l'autre, il n'est pas réaliste d'établir des normes pouvant être appliquées uniformément en tout lieu. Il est dit dans le rapport qu'un plan mondial de remplacement du matériel numérique exigerait qu'une analyse détaillée de l'état du matériel soit réalisée dans chaque entité, en tenant compte de facteurs tels que la disponibilité d'un support pour le matériel en service et les mises à niveau technologiques, ainsi que les normes mondiales de l'Organisation des Nations Unies. Le financement de ces remplacements devrait alors être analysé en fonction du déficit de financement éventuel du budget pour l'informatique et les communications de l'entité. Par conséquent, si l'analyse fournit des informations intéressantes et précieuses, elle n'est pas concluante en ce qui concerne l'urgence ou la nécessité d'un financement supplémentaire au-delà de celui qui est actuellement budgétisé sur une base récurrente ou périodique (ibid., par. 44 et 47).

17. S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles était stipulée dans les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. La durée d'utilité telle que définie par les normes IPSAS était établie pour chaque catégorie d'actifs comme un nombre moyen estimé d'années pendant lesquelles un actif de la catégorie serait disponible pour être utilisé par l'Organisation, et servait de base pour la comptabilisation de l'amortissement linéaire pour les actifs capitalisés. La durée de vie opérationnelle était le nombre réel d'années d'utilisation d'un actif ou de matériel et s'appliquait à chaque élément d'équipement distinct. La durée de vie opérationnelle était établie par les gestionnaires d'actifs de chaque lieu en tenant compte des conditions d'exploitation locales. La durée de vie opérationnelle et l'utilisation réelle des actifs et du matériel faisaient l'objet d'un suivi afin de déterminer la stratégie de remplacement, qui était révisée périodiquement dans le cadre du processus de planification de la chaîne d'approvisionnement. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'un plan d'ensemble de remplacement du matériel numérique permettrait à l'Administration de prévoir et de détecter dans quels domaines des lacunes en

matière de matériel pourraient apparaître à l'avenir, et de donner la priorité à la planification des acquisitions actuelles pour les besoins les plus immédiats si des lacunes existaient déjà. Il importait d'établir un plan d'ensemble de remplacement du matériel informatique et de communications afin que des plans d'acquisition et de distribution efficaces soient mis en place, et pour disposer d'une planification solide de la demande et maintenir un approvisionnement rentable et efficace. **Le Comité consultatif estime qu'il est utile d'examiner le cycle de vie des actifs afin d'établir des points de référence pour différentes catégories d'actifs dans différents lieux en fonction des environnements ou des conditions d'exploitation, et de faire correspondre la durée d'utilité et la durée de vie opérationnelle des actifs. Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain rapport sur la stratégie Informatique et communications.**

Applications et connectivité

18. En ce qui concerne les applications numériques, il était montré dans le rapport que celles-ci couvraient un large éventail de logiciels, comprenant des solutions commerciales ainsi que des logiciels personnalisés ou développés en interne. Seule quelques-unes de ces solutions remplissent les critères nécessaires à l'enregistrement et au suivi en tant qu'actifs incorporels dans les systèmes de l'Organisation. Un examen préliminaire de ces informations montre qu'elles ne seraient pas très utiles pour déterminer les besoins en investissements aux fins de leur amélioration ou de leur remplacement. Les données du système ne sont pas assez robustes pour tirer des conclusions sur le coût de ces systèmes ou sur les investissements qui seraient nécessaires à leur entretien ou à leur remplacement (ibid., par. 48). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le dispositif de suivi des applications n'était pas utilisé pour suivre les dépenses relatives à ces systèmes et que l'absence de telles informations pour toutes les solutions logicielles était l'une des difficultés rencontrées pour évaluer de manière fiable les dépenses d'équipement nécessaires pour les solutions logicielles. Il faudrait procéder à cette évaluation, entre autres, avant de proposer des dépenses d'équipement en solutions logicielles.

19. On peut aussi lire dans le rapport que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences gère actuellement un large éventail d'applications qui soutiennent la gestion des conférences et des manifestations, et qu'il a entamé une évaluation de l'architecture et de la fonctionnalité de ces applications afin d'améliorer les processus qu'elles appuient. Le financement de l'amélioration ou du remplacement de grands systèmes tels que le nom de domaine un.org, Inspira, Umoja, iNeed, iSeek et la solution de courrier électronique, sera également soumis au processus de gouvernance numérique avant que de telles propositions ne soient présentées aux fins de l'obtention d'un financement supplémentaire (ibid., par. 49-50).

20. En ce qui concernait le numérique et les technologies de conférence en lien avec la pandémie de COVID-19, le Bureau de l'informatique et des communications avait dû renforcer et accroître les capacités des systèmes et des plateformes numériques et renforcer la cybersécurité, notamment en donnant des orientations quant aux méthodes de travail dans ce nouvel environnement opérationnel. Il a fallu investir dans une infrastructure supplémentaire afin d'élargir le système de visioconférence pour le faire passer d'une capacité maximale de 400 à 1 000 connexions simultanées avant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, et appuyer la transition du Secrétariat vers un modèle de travail à distance utilisant Microsoft Teams, Webex et Zoom. Le Bureau de l'informatique et des communications prévoyait que de nouveaux investissements seraient nécessaires pour la connectivité Internet, la plateforme d'interprétation simultanée à distance et les capacités numériques. Le Comité consultatif formule des observations complémentaires sur les systèmes et plateformes numériques dans son rapport sur la stratégie Informatique et communications.

IV. Renforcement de la cyberprotection dans l'ensemble du Secrétariat

21. Dans le rapport, il est question des recommandations formulées par le Comité consultatif et approuvées par l'Assemblée générale, tendant à ce que le Secrétaire général, dans le prochain projet de budget, fournisse des informations actualisées sur la mise en œuvre des mesures en cours et prévues dans le domaine de la cybersécurité, et sur leur efficacité en matière de prévention contre les cyberattaques et de lutte contre celles-ci. En réponse, le Bureau de l'informatique et des communications et le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ont procédé à une évaluation afin de déterminer les ressources nécessaires pour financer l'élargissement de la portée et de l'étendue des programmes de travail en vue de protéger l'ensemble du Secrétariat contre les risques de cybersécurité, dont le nombre ne cesse d'augmenter. L'évaluation a mis en évidence les principales lacunes et les aspects devant être améliorés (ibid., par. 55, 57 et 61).

22. Il est précisé dans le rapport que les facteurs susmentionnés et la multiplication des menaces ont mis en évidence la nécessité d'une transformation globale du cadre directeur relatif aux technologies du numérique et des opérations fédérées, notamment par la mise en œuvre des mesures suivantes : a) élargissement de la portée des travaux sur la cybersécurité (axes de travail supplémentaires), b) expansion de l'étendue des services (capacités supplémentaires dans l'ensemble de l'Organisation), et c) déploiement de technologies supplémentaires à des fins de cybersécurité. Un programme de travail actualisé en matière de cybersécurité est généralement structuré autour des quatre grands domaines d'activité : gouvernance, prévention, détection, et intervention et services opérationnels connexes (ibid., par. 62 et 64).

23. Il est indiqué dans le rapport que le renforcement de la protection de la cybersécurité dans l'ensemble du Secrétariat mondial passera par trois mesures de consolidation complémentaires : a) prévoir des postes supplémentaires afin d'accroître la capacité interne de faire face à l'élargissement du champ d'action et de réduire au minimum la dépendance à l'égard de sous-traitants plus coûteux ; b) répartir les nouveaux effectifs entre les différents lieux d'affectation afin de répondre à l'élargissement de l'étendue des services ; c) renforcer les capacités technologiques de l'Organisation. Compte tenu de l'élargissement de la portée et de l'étendue des activités du Secrétariat, il faudra créer 12 nouveaux postes (1 P-5, 5 P-4, 4 P-3 et 2 P-2) et 6 nouveaux emplois de temporaire [3 P-2 et 3 emplois d'agent(e)s des services généraux (1^{re} classe)], tous affectés au Bureau de l'informatique et des communications. On trouvera dans le tableau 9 du rapport les profils associés aux fonctions des postes et emplois de temporaire proposés. Sur ces 18 postes et emplois de temporaire, 11 serviront à doter le Bureau de nouvelles capacités à Addis-Abeba, Beyrouth, Santiago, Vienne, Valence et Brindisi, tandis que 7 viendront renforcer les effectifs à New York, Genève et Nairobi. Il est également proposé de créer ces postes et emplois en deux phases, en 2023 et 2024, avec un taux de vacance de 50 %. Au cours de la première phase, il est proposé de créer quatre postes (P-4) à Addis-Abeba, Beyrouth, Santiago et Vienne, ainsi que six emplois de temporaire (3 P-2 à New York, 2 emplois d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) à Valence et 1 emploi d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) à Brindisi). Les huit postes restants seront proposés dans le budget pour 2024 (ibid., par. 65, 67 et 74).

24. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que, compte tenu de l'approbation par l'Assemblée générale, en 2018, de la création de postes P-4 pour renforcer les activités de cybersécurité à Bangkok, Genève, Nairobi et New York, la demande actuelle de 4 postes P-4 à partir de 2023 permettrait de créer des capacités similaires à Addis-Abeba, Beyrouth, Santiago et Vienne, afin d'étendre la couverture

du programme de cybersécurité de manière cohérente dans tous ces lieux. Le Comité a aussi été informé que les deux emplois de temporaire de classe P-2 à New York seront affectés au renforcement de l'axe de travail axé sur la prévention : ils seront chargés de l'évaluation et du suivi de la sécurité pour les départements et bureaux basés à New York, tandis que le troisième emploi de temporaire de classe P-2 sera affecté au renforcement de la détection des menaces et de la gestion des crises pour le Siège. Les trois emplois de temporaire d'agent(e)s des services généraux (1^{re} classe) (1 pour la gestion de la vulnérabilité à Brindisi, et deux pour la détection des menaces et la gestion des crises à Valence) ont été proposés pour ces sites afin de compléter les capacités contractuelles existantes et d'y renforcer les capacités. Il a aussi été précisé au Comité que la cybersécurité étant un domaine en constante évolution et hautement spécialisé, il n'était pas approprié de redéfinir les fonctions des postes existants en raison de la demande de réponse aux cybermenaces et aux attaques actuelles.

25. Le Comité consultatif rappelle sa recommandation demandant l'élaboration d'un plan d'action global en matière de cybersécurité, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245. Le Comité estime que les informations communiquées dans le rapport sont décousues et réitère sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée demande au Secrétaire général de présenter un plan d'action global en matière de cybersécurité dans le prochain rapport révisé sur la stratégie Informatique et communications. En ce qui concerne les quatre postes P-4 proposés pour 2023, le Comité est aussi d'avis que la répartition des postes entre les différents lieux ne constitue pas une base solide, les différents sites étant susceptibles d'avoir des besoins différents. Pour ces raisons, et sans préjudice de l'examen du budget-programme et de la stratégie Informatique et communications révisée, le Comité recommande à ce stade la création de 4 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de classe P-4. Pour ce qui est des emplois de temporaire proposés pour 2023, le Comité recommande que deux emplois de temporaire soient approuvés : un P-2 à New York et un emploi d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) à Brindisi. Le Comité compte que le prochain budget-programme comprendra des informations sur l'utilisation de ces emplois et leur corrélation avec la stratégie Informatique et communications.

26. On peut lire dans le rapport que le Service de la cybersécurité du Bureau de l'informatique et des communications compte aussi 16 sous-traitants : 7 à New York, 8 à Valence et 1 à Brindisi. Si les effectifs supplémentaires proposés sont mis en place, les crédits affectés aux 16 sous-traitants chargés d'appuyer la cybersécurité et classés à la rubrique Bureau de l'informatique et des communications pourraient rester inchangés, mais être progressivement réaffectés pour soutenir : a) la mise en œuvre de technologies spécialisées aux fins du déploiement des outils et de l'allocation du temps nécessaire au renforcement des capacités internes en lien avec ces nouveaux outils pendant leur déploiement et les premières phases de leur utilisation ; b) l'exécution de services ad hoc pour les fonctions ne nécessitant pas de capacité permanente (ibid., par. 66 et 73). **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu de la nécessité de conserver des sous-traitants si les effectifs augmentent, et considère que toute approbation d'une augmentation des effectifs devrait entraîner une diminution du nombre de sous-traitants. Le Comité espère que cette question sera réexaminée et que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées dans le prochain budget-programme.**

27. Dans son rapport, le Secrétaire général fait savoir que l'évaluation et l'analyse comparative ont également mis en évidence la nécessité de disposer de technologies supplémentaires pour soutenir le programme de cybersécurité du Secrétariat. L'architecture et le portefeuille de technologies pour le programme de cybersécurité

couvrant la période 2024-2028 seront déterminés avec précision en 2023, à la suite d'une évaluation complète et seront prises en compte de manière globale, au moyen d'un plan de mise en œuvre qu'il est proposé de soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session. Le Secrétariat devrait de toute urgence (au cours de l'année 2023) commander une évaluation auprès d'une société spécialisée pour aider le Bureau de l'informatique et des communications à établir un plan d'action relatif aux capacités du Secrétariat en matière de cybersécurité et un plan de réorganisation pour la période 2024-2028. En conséquence, le Secrétaire général propose d'inscrire un montant supplémentaire de 400 000 dollars au titre des services contractuels dans le projet de budget-programme du Bureau pour 2023 (ibid., par. 70 à 71). Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022, il a recommandé une réduction globale d'un million de dollars du montant demandé au titre de l'informatique et des communications (A/76/7 et A/76/7/Corr.1, chap. I, par. 70). Dans sa résolution 76/245, l'Assemblée générale a décidé de ne pas réduire d'un million de dollars le montant demandé au titre de l'informatique et des communications. **Tout en tenant compte des observations formulées aux paragraphes 5, 6, 12 et 25 ci-dessus concernant l'absence de données exhaustives sur l'informatique et les communications et d'un plan d'action en matière de cybersécurité, le Comité consultatif note l'urgence et l'importance du plan d'action en matière de cybersécurité et recommande que les ressources proposées au titre des services contractuels soient financées au moyen des ressources existantes.**

28. Au paragraphe 72 de son rapport, le Secrétaire général précise que les licences de sécurité Microsoft 365 Entreprise E5 fourniront une protection complète et cohérente au niveau mondial aux ordinateurs des utilisateurs, notamment pour le filtrage du courrier électronique et de l'accès à l'Internet, et la protection contre les logiciels malveillants. Pour 2023, le montant cumulé des ressources nécessaires au titre des licences de sécurité Microsoft 365 Entreprise E5 s'élèverait à 4 700 000 dollars. De plus, des ressources d'un montant de 800 000 dollars seraient nécessaires pour déployer de nouveaux logiciels et outils de gestion de la vulnérabilité. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que, depuis 2014, l'Organisation utilisait des licences E3 qui ne comprenaient que des fonctionnalités de sécurité et de conformité basiques exécutées au niveau des utilisateurs, alors que le portefeuille de solutions de la licence E5 comprenait des fonctionnalités de protection d'ensemble, dont des fonctionnalités de sécurité et de conformité automatisées de pointe, et allait au-delà de celui des licences E3. Le Comité a aussi appris que les fonctions associées à la licence E3 seule étaient basiques et qu'il serait donc nécessaire d'ajouter des solutions tierces supplémentaires pour la sécurité des terminaux et d'autres fonctionnalités, ce qui entraînerait des coûts indirects supplémentaires. Le Comité a en outre été informé que, si la mise en œuvre partielle en 2021 et 2022 a été financée par le budget du Bureau de l'informatique et des communications, un budget dédié devait être mis en place pour déployer l'intégralité de la solution dans l'ensemble du Secrétariat et assurer la maintenance en 2023 et au-delà, ce poste de dépenses ne pouvant être inscrit dans les demandes de ressources ordinaires au titre du chapitre 29C pour 2023. **Le Comité consultatif compte que des informations complémentaires sur le passage des licences E3 aux licences E5 et les incidences budgétaires seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme et le rapport sur la stratégie Informatique et communications révisée. Compte tenu des observations formulées aux paragraphes 5, 6, 12 et 25 ci-dessus concernant l'absence de données exhaustives sur l'informatique et les communications et d'un plan d'action en matière de cybersécurité, le Comité n'est pas en mesure, pour l'instant, de recommander l'ouverture de crédits. Toutefois, afin de permettre la poursuite du déploiement des licences de sécurité Microsoft E5, le**

Comité recommande que l'Assemblée autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 5 500 000 dollars au titre des ressources connexes.

V. Sûreté et sécurité

29. On peut lire dans le rapport que l'Assemblée générale a approuvé le commentaire formulé par le Comité consultatif, à savoir qu'il comptait que le Secrétaire général fournisse, dans le prochain projet de budget, des informations détaillées sur l'ampleur des mises à niveau et améliorations requises, ainsi que sur leurs incidences financières. De mars à août 2022, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ont mené à bien une évaluation des investissements à réaliser pour améliorer les capacités des services de sûreté et de sécurité dans les huit villes sièges. La nécessité d'investir d'urgence dans une mise à niveau des capacités de sûreté et de sécurité dans l'ensemble des villes sièges du Secrétariat s'explique par différents facteurs, dont une évolution de la carte des risques de sécurité et la nécessité d'étendre la portée des capacités en matière de sûreté et de sécurité au-delà du périmètre et de la question de la sécurité physique. Par ailleurs, l'évaluation a confirmé l'importance de planifier les investissements de façon intégrée ([A/77/519](#), par. 76 à 79).

30. On peut aussi lire dans le rapport que l'évaluation a déterminé que 606 projets (regroupés en 163 séries) de mise à niveau en matière de sûreté et de sécurité devaient être menés dans les huit villes sièges pour la période 2024-2034, dont certains – concernant la Commission économique pour l'Afrique – étaient particulièrement urgents et devraient déjà être mis en œuvre en 2023. D'après une estimation préliminaire des besoins, réalisée à titre d'information, les ressources nécessaires à l'exécution des projets sur ces 11 années s'élèvent à 94 385 600 dollars, compte non tenu des divers facteurs d'ajustement possibles, tels que l'évolution des coûts, l'inflation, la survenue d'imprévus ou encore la prise en charge des dépenses d'entretien (*ibid.*, par. 80 et annexe II). **Le Comité consultatif note que le plan sur 11 ans couvrirait les projets d'équipement ainsi que les besoins en matière de sûreté et de sécurité, qui relèvent de chapitres distincts du budget-programme (33 et 34 respectivement). Le Comité compte que toutes les ressources liées au plan sur 11 ans, y compris le personnel, seront demandées et utilisées dans le chapitre correspondant du budget-programme et que tout doublon sera évité.**

31. Les mises à niveau nécessaires dans chaque lieu d'affectation sont présentées au paragraphe 82 du rapport :

a) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) : l'estimation préliminaire de 8 667 300 dollars couvre un ensemble de 10 projets sur la période 2024-2034, compte étant tenu de l'évolution de la situation dans la région de Santiago, et comprend le renforcement des mécanismes de contrôle des accès et la mise à niveau des sous-systèmes de sécurité physique relevant du système C-Cure, ainsi que la modernisation de l'infrastructure sous-jacente ;

b) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : le montant préliminaire de 2 607 000 dollars couvre un total de 17 séries de projets au cours de la période 2024-2034, concernant la mise à niveau de systèmes et de composants de contrôle d'accès et de sécurité physique ;

c) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) : l'estimation préliminaire de 8 740 000 dollars couvre huit séries de projets sur la période 2024-2034, dont deux projets critiques : i) l'intégration du système de contrôle des accès et des composants associés avec l'alarme incendie, aux fins de l'interopérabilité des capacités ; ii) le renforcement du système d'atténuation de

l'effet de souffle à travers le bâtiment, dans le cadre du dispositif de protection mis en place à la suite de l'explosion survenue dans le port de Beyrouth en 2020 ;

d) Siège de l'Organisation des Nations Unies : l'estimation préliminaire de 15 667 800 dollars couvre 22 séries de projets sur la période 2024-2034, dont l'achèvement de l'installation de dispositifs de sûreté et de sécurité au niveau de l'entrée des délégations et la modernisation des installations aux fins de l'utilisation de cartes d'accès globales ;

e) Office des Nations Unies à Genève : l'estimation préliminaire de 14 034 000 dollars couvre 7 séries de projets sur la période 2024-2034, dont le remplacement des portes des bâtiments historiques, à des fins de protection par cloisonnement, le renforcement des capacités de contrôle et de détection sur l'ensemble du campus et la consolidation du périmètre ;

f) Office des Nations Unies à Nairobi : l'estimation préliminaire de 10 794 100 dollars couvre 50 séries de projets sur la période 2024-2034, comprenant entre autres la modernisation de l'infrastructure de sûreté et de sécurité, du centre d'opérations, du dispositif électronique de l'armurerie pour les armes à feu, et du pavillon des visiteurs ;

g) Office des Nations Unies à Vienne : le pays hôte a fait part de son intention de rénover de fond en comble le Centre international de Vienne : une évaluation de la sécurité et de la sûreté pourra être réalisée lorsque le plan de rénovation complet sera disponible. Le financement des améliorations dans ces deux domaines incombera également à l'ONU, à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Une estimation préliminaire de la mise à niveau des systèmes de sûreté et de sécurité du Centre a été établie à 18 140 000 dollars, pour 19 séries de projets ;

h) Commission économique pour l'Afrique (CEA) : l'estimation préliminaire de 15 735 500 dollars couvre un total de 30 séries de projets pour la période 2023-2034. À la différence de la situation constatée dans toutes les autres villes sièges, l'évaluation réalisée en août 2022 par le Département de la sûreté et de la sécurité à la CEA a révélé qu'il fallait y procéder d'urgence à toute une série de mises à niveau, ayant trait au renforcement de la protection du périmètre ainsi que de la protection balistique et à l'installation de séparations entre les bâtiments et les voies d'accès à des fins d'atténuation des risques, l'évolution des conditions de sécurité à Addis-Abeba ayant fait perdre au campus sa conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (voir par. 35 à 37 ci-dessous).

VI. Bâtiments et installations

32. On peut lire dans le rapport que l'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises, afin de pouvoir délibérer efficacement, que soient fournies dans les rapports sur les dépenses et les propositions d'investissements des informations générales, consolidées et transparentes sur chaque élément, de même qu'une justification mettant en évidence les gains d'efficacité et les avantages attendus, et que le lien soit fait dans ces documents entre les projets en cours et les plans d'investissement futurs et les informations relatives aux dépenses et au budget correspondants. En réponse, en 2022, le Secrétariat a lancé un programme de travail visant le recensement et l'évaluation systématiques des besoins en investissement dans l'ensemble du Secrétariat, lequel présente une portée intégrée et un calendrier à moyen et à long terme. Au départ, seuls étaient concernés le Siège de l'ONU, des bureaux hors siège et quatre commissions régionales, l'accent étant mis sur quatre domaines, à savoir les

bâtiments et installations, la sûreté et la sécurité, la technologie et les infrastructures locales d'appui aux conférences. Il a aussi été tenu compte dans l'évaluation menée des exigences de mise en œuvre croisée en matière de durabilité, d'accessibilité, de continuité des activités, de bien-être, de soins de santé et de normalisation. (A/77/519, par. 85 à 86). **Le Comité consultatif prend note de l'évaluation préliminaire des besoins d'investissement à long terme dans l'ensemble du Secrétariat pour les bâtiments et les installations, y compris l'infrastructure numérique locale, et espère que des informations détaillées figureront dans le prochain rapport sur le plan d'équipement.**

33. Il est indiqué dans le rapport que l'évaluation initiale a mis en évidence la nécessité de recenser les dépenses d'investissement présentant une portée globale et intégrée afin de pouvoir par la suite mener des évaluations complètes sur un cycle de planification financière à long terme. L'évaluation vise à réaliser des estimations indicatives, à des fins d'information, grâce à des activités de collecte et d'analyse de données détaillées devant au final permettre de préparer des propositions à l'intention de l'Assemblée générale, sur la base notamment des enseignements pouvant être tirés de l'examen intergouvernemental. Le recensement et l'analyse des besoins, par bureau et par zone, pour une période de mise en œuvre s'étalant de 2024 à 2034, soit un cycle financier de 11 ans, sont en cours. Toutefois, l'ampleur et la complexité de l'effort laissent penser que l'Assemblée ne sera en mesure de donner une première estimation globale qu'à sa soixante-dix-huitième session (ibid., par. 90 à 91).

34. On trouve aux paragraphes 94 à 107 un aperçu des évaluations par lieu, comme suit :

a) CEPALC : la formulation par la CEPALC de ses besoins en matière d'investissement a été guidée par les enseignements tirés comme suite au tremblement de terre de 2010, par les besoins de mise à niveau supplémentaires aux fins du renforcement de ses infrastructures et par la demande en matière de nouvelles méthodes de travail, modalités de réunions et de conférences et de capacités de services électroniques. Ces éléments comprennent les activités de mise à niveau de l'infrastructure numérique locale, grâce à une amélioration de la connectivité et à la mise en place d'un véritable centre de données de secours, ainsi que la modernisation de l'auditorium et des installations de formation, pour une estimation préliminaire supérieure à 42 millions de dollars sur 11 ans ;

b) CESA0 : les travaux de réparation consécutifs à l'explosion sont toujours en cours et les demandes de nouvelles modalités de service exercent une pression sur les infrastructures de la CESA0. Les besoins en ressources les plus élevés sont liés à l'infrastructure numérique locale et aux installations de conférence, pour un total d'environ 14 millions de dollars sur plusieurs années, la rénovation des bâtiments arrivant quant à elle en probable deuxième position ;

c) Office des Nations Unies à Genève : l'évaluation réalisée a notamment porté sur la préservation des archives et de la bibliothèque de l'Office, ainsi que sur la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du Plan stratégique patrimonial après son achèvement. La mise à niveau de l'infrastructure numérique locale et l'utilisation des bâtiments devront être évaluées dans le contexte des nouvelles modalités de travail. L'Office envisage de procéder à un examen technique complet pour décider de la marche à suivre concernant ses structures, compte tenu des exigences opérationnelles à long terme ou des besoins de préservation ;

d) Office des Nations Unies à Nairobi : l'évaluation a pris en compte deux projets de construction en cours (la modernisation des immeubles de bureaux A-J et le réaménagement des immeubles de bureaux M-X) et le projet relatif au centre de conférence de Nairobi. Outre la nécessité de disposer d'une infrastructure numérique

locale, l'Office aura probablement également besoin de véhicules à des fins de sécurité incendie, de patrouilles de sécurité et de services d'ambulance. D'autres entités des Nations Unies ont fait part à l'Office de leur intérêt d'avoir accès à des espaces de bureaux dans le complexe de Gigiri, et il est possible que celles-ci soient disposées à investir dans ces actifs.

35. En ce qui concerne la CEA, on peut lire dans le rapport qu'il sera nécessaire de moderniser non seulement les infrastructures numériques et de conférence locales mais probablement aussi diverses autres structures, de même que l'antenne médicale. Les besoins de la Commission risquant avec le temps d'atteindre des niveaux particulièrement élevés, il est essentiel de procéder à une évaluation technique complète au cours de l'année 2023. Il est par ailleurs possible que ces initiatives, qui doivent être menées sans tarder, exigent d'y consacrer en interne des moyens de gestion importants. En 2022, le Département de la sûreté et de la sécurité a réalisé une évaluation technique, laquelle a mis en évidence l'urgente nécessité de procéder à certaines mises à niveau pour veiller à ce que les installations répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle, compte tenu de l'élévation du niveau de risque sur les lieux depuis novembre 2021. Pour 2023, outre la mise à niveau des réseaux et systèmes de contrôle d'accès sur le campus, les besoins prioritaires sont :

a) La remise en état du portail principal du campus de la CEA (portail est 2), laquelle permettra de séparer l'accès des piétons et des véhicules et, partant, d'atténuer les risques, ces travaux s'inscrivant dans les efforts d'atténuation des risques à long terme et de renforcement de la conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle ;

b) Le renforcement du périmètre du campus (1,6 km), nécessitant de revoir les caractéristiques des structures attenantes et des voies d'accès à des fins de protection, par exemple au niveau du parking nord, ou encore d'installer des écrans de protection ou des toits pour atténuer le risque de visibilité directe depuis des bâtiments voisins ;

c) Le lancement des travaux destinés à accroître la protection balistique et à renforcer les structures dans les halls et allées de l'ensemble du campus, en commençant par le centre de conférences et les immeubles Le Niger et Le Zambèze, les capacités en la matière étant actuellement insuffisantes au regard des normes minimales de sécurité opérationnelle. Par conséquent, le Secrétaire général demande des crédits supplémentaires d'un montant de 5 488 000 dollars au titre du chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2023, lesquels seront utilisés pour l'exécution d'activités de mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et diverses exigences connexes (*ibid.*, par. 103, 104 et 107). On trouvera au tableau 11 du rapport une ventilation des ressources proposées.

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées, d'un montant de 5 488 000 dollars, étaient distinctes des besoins en ressources figurant dans le projet de budget-programme pour 2023 au titre du chapitre 18 (Commission économique pour l'Afrique) et de la demande présentée au titre du chapitre 33 pour la Commission, et que ces ressources supplémentaires ne pouvaient être financées au titre du projet de budget-programme pour 2023. Le Comité a aussi appris que la Commission serait responsable de la mise en œuvre des projets en 2023, en collaboration et en consultation avec les bureaux du Siège, tels que le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, celui-ci étant responsable de la supervision du budget et des dispositifs de contrôle de l'application connexes.

37. Tout en reconnaissant la nécessité de procéder à une mise à niveau de l'infrastructure et d'autres éléments à la Commission économique pour l'Afrique, le Comité consultatif constate que la proposition de ressources était fondée sur une évaluation provisoire en 2022, une évaluation technique complète devant être réalisée en 2023. En attendant les conclusions de l'évaluation complète, le Comité recommande l'approbation de l'ouverture de crédits d'un montant de 2 744 000 dollars (soit 50 % du montant proposé) au titre du chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2023, afin de démarrer les travaux de mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et de mise en œuvre des exigences connexes. Le Comité examinera les besoins en ressources connexes au titre du chapitre 33 du prochain budget-programme.

VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

38. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont présentées à la section VI du rapport du Secrétaire général. **Les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les demandes formulées par le Secrétaire général sont exposées ci-dessus, aux paragraphes 5, 6, 12, 25, 27, 28 et 37.**

39. Au paragraphe 109 e) du rapport, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de prendre note du fait qu'il a l'intention de lui présenter des rapports sur la cybersécurité, la sécurité physique et le plan d'équipement lors de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les besoins en matière de cybersécurité et de sûreté et sécurité physiques figureraient dans les différents chapitres du budget concernés après avoir été mis au jour de façon holistique dans les rapports présentés à la soixante-dix-huitième session, étant donné qu'on s'attendait à ce que ces besoins soient raisonnablement stables sur plusieurs années. Toutefois, les propositions budgétaires et les modalités de financement des investissements en matière de numérique, y compris les solutions logicielles, ainsi que les investissements nécessaires pour les bâtiments et les installations, y compris les besoins en matière de conférence, devraient être déterminés ultérieurement en fonction du volume et de l'urgence des besoins. Le Comité a aussi été informé que le Secrétaire général avait l'intention de présenter des rapports à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session en lien avec : a) le plan de renforcement de la cyberprotection, comportant une analyse détaillée du plan d'action pour le Secrétariat pour la période 2024-2028 ; b) le plan visant à entreprendre la mise à niveau de l'ensemble des capacités de sûreté et de sécurité pour la période 2024-2034. En parallèle, on poursuivrait les travaux menés sur le plan d'équipement du Secrétariat afin d'affiner et d'approfondir l'analyse devant servir de base aux propositions futures. **Le Comité consultatif compte que les autres informations qui seront présentées à l'avenir seront communiquées dans deux rapports : la stratégie Informatique et communications et le plan d'équipement (voir par. 38 ci-dessus).**

Annexe I

Postes financés et occupés dans le réseau Technologies de l'information et télécommunications au 31 juillet 2022

<i>Entité</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Agents du Service mobile</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Administrateurs auxiliaires/experts associés</i>	<i>Total</i>
Départements et bureaux						
Bureau de l'informatique et des communications	113	—	—	87	—	200
Office des Nations Unies à Genève	41	—	—	47	—	88
Office des Nations Unies à Vienne	12	—	—	73	1	86
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	65	—	—	18	—	83
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	74	—	—	8	—	82
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	12	—	—	52	—	64
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	47	—	—	10	—	57
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	23	—	1	20	—	44
Département de l'appui opérationnel	24	—	—	17	—	41
Programme des Nations Unies pour l'environnement	16	—	—	23	—	39
Office des Nations Unies à Nairobi	11	—	—	27	—	38
Département de la communication globale	9	—	—	25	—	34
Département des affaires économiques et sociales	13	—	—	11	—	24
Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	17	—	—	1	—	18
Bureau des affaires juridiques	7	—	—	4	—	11
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar	10	—	—	—	—	10
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix-						
Département des opérations de paix	2	—	—	6	—	8
Bureau de lutte contre le terrorisme	4	—	—	4	—	8
Département des opérations de paix	7	—	—	—	—	7
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	4	—	1	1	—	6
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	2	—	1	2	—	5

<i>Entité</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Agents du Service mobile</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Administrateurs auxiliaires/ experts associés</i>	<i>Total</i>
Département de la sûreté et de la sécurité		—	—	5	—	5
Cabinet du Secrétaire général	1	—	—	4	—	5
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	1	—	—	4	—	5
Bureau des services de contrôle interne	1	—	—	3	—	4
Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges	2	—	—	2	—	4
Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	2	—	—	1	—	3
Bureau des affaires de désarmement	2	—	—	1	—	3
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	1	—	—	1	—	2
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice		—	—	2	—	2
Bureau de l'administration de la justice	1	—	—	1	—	2
Bureau de la déontologie		—	—	1	—	1
Bureau des affaires spatiales	1	—	—		—	1
Banque de technologies pour les pays les moins avancés		—	—	1	—	1
Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination		—	—	1	—	1
Total partiel (départements et bureaux)	525	—	3	463	1	992
Commissions régionales						
Commission économique pour l'Afrique	14	—	1	40	—	55
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	6	—	2	19	—	27
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	3	1	—	20	—	24
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	5	—	—	16	—	21
Commission économique pour l'Europe	9	—	—	3	—	12
Total partiel (commissions régionales)	37	1	3	98	—	139
Missions politiques spéciales						
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	1	16	9	22	—	48
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	3	12	1	28	—	44
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	1	5	5	6	—	17

<i>Entité</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Agents du Service mobile</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Administrateurs auxiliaires/ experts associés</i>	<i>Total</i>
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	8	3	2	—	—	13
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	—	4	—	4	—	8
Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	1	2	—	4	—	7
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	—	4	—	2	—	6
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	1	2	—	3	—	6
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	—	1	—	4	—	5
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	—	1	—	3	—	4
Commission mixte Cameroun-Nigéria	4	—	—	—	—	4
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	—	1	—	2	—	3
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	—	1	—	2	—	3
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	—	2	1	—	—	3
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	—	1	—	2	—	3
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	1	—	—	1	—	2
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	—	—	—	2	—	2
Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	—	—	—	2	—	2
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions	1	—	—	1	—	2
Total partiel (missions politiques spéciales)	21	55	18	88		182
Mission de maintien de la paix						
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	11	44	15	105	—	175
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	12	61	3	51	—	127
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	6	38	—	49	—	93
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	8	29	2	49	—	88

<i>Entité</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Agents du Service mobile</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Administrateurs auxiliaires/ experts associés</i>	<i>Total</i>
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	6	43	1	24	–	74
Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie	6	24	3	8	–	41
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	–	10	–	15	–	25
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	3	9	–	13	–	25
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	2	9	–	9	–	20
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	–	3	1	13	–	17
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	1	6	–	9	–	16
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	4	7	–	4	–	15
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	–	9	–	6	–	15
Total partiel (missions de maintien de la paix)	59	292	25	355	–	731
Appui aux missions et autres activités						
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	21	15	–	62	–	98
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	7	8	2	8	–	25
Total partiel (appui aux missions et autres activités)	28	23	2	70	–	123
Tribunaux						
Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	11	5	–	23	–	39
Total partiel (tribunaux)	11	5	–	23	–	39
Total	681	376	51	1 097	1	2 206

Annexe II

Dépenses afférentes aux technologies de l'information et des communications par objet de dépense, 2017-2022

(En millions de dollars des États-Unis)

Chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	116,6	111,9	104,7	102,1	102,6	58,5
Autres dépenses de personnel	2,4	2,0	1,8	(0,7)	0,3	0,3
Consultants et experts	0,9	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Voyages du personnel	1,8	1,7	1,0	0,2	0,5	0,5
Services contractuels	97,8	82,2	71,9	56,0	43,9	37,2
Frais généraux de fonctionnement	101,3	112,6	77,3	90,9	81,4	66,6
Mobilier et matériel	63,7	67,6	75,4	73,1	76,8	44,7
Subventions et contributions	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	(0,1)
Fournitures et accessoires	8,4	17,5	15,8	15,3	15,1	5,7
Autres dépenses	13,0	12,6	12,0	11,5	12,0	6,7
Total partiel	406,5	408,1	360,0	348,4	332,7	220,1
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	5,0	5,8	4,1	3,5	3,6	0,7
Total	411,4	413,9	364,1	351,9	336,3	220,8

Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	26,9	28,4	33,4	35,3	35,0	20,2
Autres dépenses de personnel	3,9	5,4	3,7	3,3	3,1	2,5
Consultants et experts	1,5	2,7	1,6	2,7	2,8	1,9
Voyages du personnel	0,4	0,3	0,7	0,0	0,2	0,5
Services contractuels	31,7	25,4	52,9	61,6	76,0	32,7
Frais généraux de fonctionnement	15,7	10,4	24,1	21,4	18,6	8,5
Mobilier et matériel	9,0	4,7	12,3	11,6	19,9	18,3
Subventions et contributions	4,5	0,7	3,5	1,4	1,1	0,3
Fournitures et accessoires	0,1	0,0	1,0	0,0	2,0	0,1
Autres dépenses	0,6	0,6	1,1	1,2	1,0	0,6
Total partiel	94,3	78,5	134,2	138,4	159,8	85,6
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	94,3	78,5	134,2	138,4	159,8	85,6

Chapitre 3 (Affaires politiques) (y compris les missions politiques spéciales)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
Autres dépenses de personnel	9,4	9,8	10,2	10,5	10,9	6,3
Consultants et experts	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Voyages du personnel	0,3	0,3	0,2	0,0	0,1	0,1
Services contractuels	10,6	8,3	14,2	8,9	7,3	5,8
Frais généraux de fonctionnement	11,1	7,5	9,1	8,1	0,6	5,0
Mobilier et matériel	9,3	5,8	12,1	10,4	10,2	5,7
Subventions et contributions	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fournitures et accessoires	2,4	2,1	13,7	(6,4)	(1,7)	0,6
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Total partiel	43,3	34,1	59,7	31,9	27,9	23,7
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	5,8	5,4	6,5	9,0	9,4	4,8
Total	49,1	39,5	66,2	41,0	37,3	28,5

Chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	15,4	15,1	9,5	10,3	10,1	6,8
Autres dépenses de personnel	6,0	6,0	5,4	3,5	4,2	1,4
Consultants et experts	0,1	0,6	0,2	0,1	0,0	—
Voyages du personnel	0,3	0,3	0,5	0,0	0,0	0,0
Services contractuels	19,2	23,7	13,9	16,5	9,8	2,3
Frais généraux de fonctionnement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4
Mobilier et matériel	1,0	1,9	(0,5)	0,7	0,8	0,4
Subventions et contributions	—	0,0	0,1	0,0	0,0	—
Fournitures et accessoires	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Autres dépenses	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel	42,2	48,0	29,4	31,3	25,3	11,1
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	0,9	0,9	0,5	0,2	0,3	0,6
Total	43,1	48,9	29,9	31,5	25,7	11,7

Chapitre 29E [Administration (Genève)]

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	9,8	9,7	10,0	9,7	11,7	6,5
Autres dépenses de personnel	0,8	0,6	1,2	1,3	1,9	1,7
Consultants et experts	0,0	0,0	—	0,0	0,0	—
Voyages du personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	—	0,0
Services contractuels	2,4	2,3	3,6	3,0	4,9	1,1
Frais généraux de fonctionnement	2,8	1,7	2,2	1,6	2,0	1,1
Mobilier et matériel	1,6	1,5	2,2	2,7	3,0	1,0
Subventions et contributions	0,2	0,0	0,0	—	—	—
Fournitures et accessoires	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	0,0	—	—	0,0	—	—
Total partiel	17,9	15,9	19,2	18,3	23,5	11,4
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	1,8	1,6	1,6	1,9	1,6	1,1
Total	19,7	17,4	20,8	20,2	25,1	12,5

Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	4,6	4,7	4,2	3,3	3,8	3,0
Autres dépenses de personnel	0,7	1,2	0,9	1,7	1,9	0,6
Consultants et experts	0,1	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2
Voyages du personnel	0,5	0,3	0,2	0,0	0,0	0,1
Services contractuels	3,7	3,7	2,5	2,9	3,8	1,4
Frais généraux de fonctionnement	1,4	1,1	1,0	1,5	0,9	0,8
Mobilier et matériel	4,7	5,1	5,4	8,1	9,7	3,3
Subventions et contributions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fournitures et accessoires	0,3	0,3	0,6	0,6	0,4	0,1
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel	15,9	16,7	15,1	18,2	20,8	9,5
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	0,4	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3
Total	16,3	16,9	15,3	18,6	21,2	9,8

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	5,3	5,3	5,3	6,0	4,6	2,7
Autres dépenses de personnel	0,3	0,3	1,8	1,4	1,1	0,9
Consultants et experts	0,0	0,1	0,3	0,0	0,2	0,0
Voyages du personnel	—	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services contractuels	1,4	0,7	3,4	4,9	5,0	5,5
Frais généraux de fonctionnement	0,8	0,8	1,4	0,4	0,6	0,3
Mobilier et matériel	1,2	1,6	3,1	1,5	2,1	0,5
Subventions et contributions	—	—	0,0	0,0	—	—
Fournitures et accessoires	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2
Autres dépenses	0,0	—	—	0,0	0,0	—
Total partiel	9,1	8,8	15,6	14,3	13,7	10,2
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	3,3	3,3	2,8	2,2	2,5	1,3
Total	12,4	12,1	18,4	16,5	16,2	11,5

Chapitre 27 (Aide humanitaire)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	—	—	—	—	—	—
Autres dépenses de personnel	0,0	—	—	—	—	—
Consultants et experts	—	—	—	—	—	—
Voyages du personnel	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	2,0	1,5	1,9	3,0	2,8	1,7
Frais généraux de fonctionnement	4,1	4,0	3,8	4,3	3,1	2,1
Mobilier et matériel	3,1	3,5	2,8	3,8	2,5	1,6
Subventions et contributions	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	0,6	0,6	0,4	0,6	0,5	0,3
Autres dépenses	0,0	—	—	—	—	—
Total partiel	9,7	9,7	8,9	11,7	8,9	5,7
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	5,2	5,1	4,7	4,5	4,3	2,5
Total	14,9	14,8	13,6	16,2	13,2	8,2

Chapitre 12 (Commerce et développement)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	—	—	—	—	—	—
Autres dépenses de personnel	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	—	—	—	—	—	—
Voyages du personnel	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	0,5	0,3	0,5	0,8	1,2	0,2
Frais généraux de fonctionnement	0,7	0,6	0,7	1,0	0,9	0,4
Mobilier et matériel	1,2	0,8	0,4	0,7	0,5	0,5
Subventions et contributions	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2,5	1,8	1,5	2,5	2,6	1,1
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	7,5	8,9	9,9	11,2	11,5	6,7
Total	9,9	10,8	11,5	13,7	14,1	7,8

Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	1,8	2,0	1,7	1,9	1,8	1,2
Autres dépenses de personnel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Consultants et experts	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Voyages du personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services contractuels	2,0	0,7	4,3	2,5	1,6	1,9
Frais généraux de fonctionnement	2,1	2,0	1,3	1,0	1,7	1,0
Mobilier et matériel	3,4	1,3	2,5	2,8	8,4	1,1
Subventions et contributions	0,0	—	0,0	—	0,0	0,0
Fournitures et accessoires	0,4	0,1	1,6	0,4	0,3	0,2
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Total partiel	9,9	6,4	11,7	8,8	14,2	5,7
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	1,5	1,8	1,9	1,6	1,6	1,0
Total	11,4	8,2	13,5	10,4	15,8	6,7

Autres chapitres du budget

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (janvier-juillet)</i>
Postes	18,5	17,3	17,2	17,4	17,3	8,6
Autres dépenses de personnel	4,8	3,6	3,2	3,1	3,7	2,3
Consultants et experts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,8	0,2
Voyages du personnel	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Services contractuels	14,1	13,0	24,0	28,3	25,9	19,0
Frais généraux de fonctionnement	13,4	10,9	10,6	11,8	10,3	8,0
Mobilier et matériel	16,6	14,5	26,7	22,9	33,3	8,9
Subventions et contributions	2,0	0,8	1,3	0,5	0,5	0,3
Fournitures et accessoires	1,2	1,0	1,3	0,9	1,2	0,6
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel	70,7	61,3	84,6	85,1	93,1	47,9
Postes et autres dépenses de personnel (centres financiers non liés au numérique)	19,1	19,6	23,5	25,5	26,2	16,3
Total	89,8	80,9	108,2	110,6	119,2	64,3

Annexe III

Valeurs brutes et nettes du matériel numérique (actifs, matériels et stocks)

(En millions de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017			31 décembre 2018			31 décembre 2019			31 décembre 2020			31 décembre 2021			31 juillet 2022		
	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)
Entités autres que les opérations de maintien de la paix (y compris les tribunaux)																		
Bureau de l'informatique et des communications	59,1	11,5	19	56,6	8,1	14	58,3	4,7	8	61,1	4,2	7	64,8	6,3	10	67,0	7,3	11
Office des Nations Unies à Genève	33,6	11,8	35	34,7	10,0	29	37,0	10,5	28	41,0	11,7	28	40,2	12,4	31	40,4	11,8	29
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	29,1	10,4	36	29,4	8,6	29	28,1	4,8	17	25,5	5,1	20	23,6	4,7	20	16,7	4,1	25
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	21,4	7,3	34	19,5	6,1	31	17,2	5,5	32	15,1	4,6	31	15,6	5,8	38	13,8	4,9	36
Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	15,3	3,0	20	15,0	1,8	12	16,5	2,5	15	18,2	4,0	22	18,7	3,5	18	18,7	3,1	17
Commission économique pour l'Afrique	12,3	3,6	29	13,8	4,5	33	14,2	3,5	25	15,9	3,9	25	19,9	6,9	35	21,8	7,5	34
Office des Nations Unies à Nairobi	14,3	3,6	25	15,4	2,8	18	13,6	2,3	17	12,7	2,0	16	13,8	2,5	18	14,3	2,5	18
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	7,9	3,2	41	9,1	3,6	39	9,9	3,5	36	11,3	4,1	36	13,7	4,8	35	14,5	4,7	33
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	10,8	6,1	56	11,0	4,7	43	10,7	3,0	28	9,9	1,8	18	9,7	1,0	11	10,5	2,2	21
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	4,2	2,4	58	8,1	5,4	67	9,5	5,4	57	10,4	5,5	53	13,0	7,0	53	13,2	6,4	48

	31 décembre 2017			31 décembre 2018			31 décembre 2019			31 décembre 2020			31 décembre 2021			31 juillet 2022		
	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)
Autres	88,0	30,1	34	95,4	32,9	35	100,6	33,6	33	107,8	33,5	31	118,6	37,6	32	128,2	42,4	33
Total partiel [entités autres que les opérations de maintien de la paix (y compris les tribunaux)]	296,1	93,0	31	308,1	88,4	29	315,5	79,4	25	328,9	80,5	24	351,7	92,5	26	359,1	97,0	27
Maintien de la paix																		
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), y compris la réserve de matériel de l'ONU et les stocks pour déploiement stratégique	105,8	41,0	39	102,4	28,8	28	97,2	24,5	25	90,8	19,8	22	88,7	15,6	18	80,4	13,7	17
Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie	100,1	43,1	43	106,0	38,2	36	85,4	26,2	31	81,1	23,2	29	78,7	15,1	19	79,2	15,2	19
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	90,0	28,5	32	91,4	25,6	28	83,8	18,7	22	74,1	16,0	22	73,0	16,6	23	70,2	16,6	24
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	56,9	33,9	60	63,6	34,3	54	69,9	36,3	52	75,8	33,9	45	81,6	34,4	42	83,8	32,5	39
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	49,6	27,1	55	57,0	29,4	52	63,6	29,1	46	68,6	33,2	48	73,5	32,2	44	80,0	33,5	42
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	96,8	16,0	17	93,2	14,3	15	80,8	11,3	14	59,7	8,1	14	18,0	2,4	14	0,0	0,0	0
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	51,6	18,7	36	49,9	16,6	33	54,7	19,1	35	56,1	16,7	30	58,5	16,6	28	57,9	16,6	29
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	22,8	7,1	31	21,4	7,9	37	20,2	6,0	30	20,8	5,3	25	20,9	5,5	26	21,1	5,6	27
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	12,4	4,9	39	12,0	4,1	34	13,7	5,9	43	15,2	6,0	39	16,7	6,7	40	16,2	6,6	41
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	12,9	4,2	33	13,8	3,7	27	14,0	3,0	21	13,1	2,0	16	12,0	1,4	12	11,3	1,1	10

	31 décembre 2017			31 décembre 2018			31 décembre 2019			31 décembre 2020			31 décembre 2021			31 juillet 2022		
	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)	Valeur brute	Valeur nette	Ratio (pourcentage)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	6,4	1,9	29	7,0	2,1	30	7,0	1,9	27	6,5	1,9	30	6,7	2,1	32	6,4	2,1	33
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	4,8	2,0	41	4,6	1,7	36	4,8	1,5	31	4,1	1,4	34	4,7	1,9	40	4,4	1,7	38
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	4,6	1,6	36	4,1	1,5	36	3,6	1,4	38	4,1	1,4	35	3,9	1,4	35	3,8	1,3	34
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	2,6	1,1	41	2,7	1,3	49	2,9	1,3	45	3,3	1,3	41	2,9	1,1	39	2,9	1,0	35
Total partiel (maintien de la paix)	652,6	240,6	37	663,5	216,8	33	613,5	190,2	31	583,4	172,9	30	550,7	155,2	28	527,7	149,3	28
Autres	35,3	9,6	27	34,3	7,4	21	11,9	4,2	36	10,1	2,6	26	10,8	2,1	20	10,0	1,7	17
Total	948,7	333,6	35	971,6	305,2	31	929,0	269,6	29	912,3	253,4	28	902,5	247,6	27	886,7	246,2	28